

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 juillet 2016

Rappel historique

En 1610, dans le département de la Sarthe (72), les Cordeliers ouvrent un couvent dans le village de Précigné. En 1776, le couvent ferme et devient un collège de garçons, puis après la révolution, un petit séminaire. Réquisitionnés durant la première guerre mondiale, les bâtiments sont acquis en 1921 par la congrégation religieuse des Marianites de Sainte Croix, qui en font leur maison mère et leur noviciat. Après la deuxième guerre mondiale, un préventorium est également ouvert sur le site, puis dans les années 70 une maison pour personnes âgées et enfin, un ensemble d'unités d'accueil spécialisées : le Centre médico-social Basile Moreau.

Depuis le mois de mars 2016, le centre Basile Moreau a déménagé dans des locaux neufs situés à proximité immédiate des bâtiments historiques, désormais inoccupés. Depuis plusieurs années, la congrégation religieuse des Marianites de Sainte Croix, propriétaire des bâtiments, cherche un repreneur capable de développer en ce lieu un projet respectant l'histoire et l'identité du site, situé en plein centre bourg de Précigné et disposant d'une magnifique chapelle dédiée à « Notre Dame des Anges ». La congrégation est représentée en France par l'association de la rue de Paris, dont le président est M. Michel Vouille.

Les derniers évènements

Depuis le mois d'avril 2016, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le président de la Fondation des Académies Musicales, Vianney Châtillon, et les différents responsables des anciens bâtiments du Centre Basile Moreau, à savoir :

- Michel Vouille, président de l'association de la Rue de Paris, représentant la congrégation des Marianites de Sainte Croix
- Sœur Raymonde, religieuse Marianite, fondatrice et directrice durant de nombreuses années du Centre Basile Moreau
- Hugues Morel, président de l'association de gestion du Centre Basile Moreau
- Sœur Ann, supérieure générale de la congrégation des Marianites de Sainte Croix
- Arnaud de Panafieu, premier adjoint au maire de Précigné
- Monseigneur Yves le Saux, évêque du Mans

Après de nombreux échanges et un travail approfondi, les différents responsables des anciens bâtiments ont donné leur approbation au projet de reprise par la « Fondation des Académies Musicales ».

Le repreneur

Crée en 2016, la Fondation des Académies Musicales (FAM) est une fondation abritée, sous l'égide de la Fondation pour l'École, reconnue d'utilité publique par le décret du 18 mars 2008. Son objet est de permettre le développement d'académies musicales sur le modèle de l'école pilote, l'Académie musicale de Liesse, située dans le département de l'Aisne (02).

La Fondation des Académies Musicales est pilotée par un comité de gestion, présidé par M. Vianney Châtillon, et par un comité scientifique.

Les anciens bâtiments du Centre Basile Moreau ont ainsi été cédés par l'association de la Rue de Paris, représentant la congrégation propriétaire, à la Fondation des Académies Musicales, qui en est désormais propriétaire. La Mairie a donné son accord pour cette acquisition.

La Fondation des Académies Musicales s'est engagée à créer sur ce site un groupe scolaire sur le modèle de l'école pilote "Académie musicale de Liesse". La mise en route de ce projet prendra bien entendu plusieurs années. À terme, l'ancien collège de Précigné va donc retrouver sa mission historique à travers cette œuvre d'éducation chrétienne, qui associera instruction, éducation, activités culturelles et vie spirituelle sur un seul et même lieu. À terme, la future "Académie musicale de Précigné" accueillera 100 à 150 garçons musiciens âgés de 8 à 18 ans et désireux de suivre une scolarité à horaires aménagés pour la musique. Venus de toute la France, ils seront tous internes et seront scolarisés sur place dans des classes allant du CM1 à la Terminale L, ES et S.

Comme sur le site pilote de l'Académie musicale de Liesse, le recrutement des élèves sera effectué uniquement sur le talent musical et la motivation de l'enfant, à travers des auditions devant jury. Le coût de la scolarité sera adapté aux possibilités de chaque famille, comme c'est le cas actuellement à l'Académie musicale de Liesse. Pour les familles qui le peuvent, le coût "normal" est de 495 € par mois tout compris (scolarité, internat en pension complète, formation musicale vocale et instrumentale). Aujourd'hui, 75% des élèves du site pilote de Liesse ne payent pas la scolarité complète et ont donc besoin d'être parrainés par des mécènes.

Dès que les premiers élèves pourront être accueillis sur place, la chapelle sera ouverte chaque soir pour que le public puisse venir écouter les Vêpres chantées. De même, le théâtre sera régulièrement le lieu d'évènements culturels ouverts au public et à entrée libre. En particulier, les résidents du centre médico-social et de la maison de retraite seront plus que les bienvenus.

Les élèves y démontreront leurs talents dans tous les styles musicaux et artistiques : polyphonie, concerts de piano, musique de chambre, orchestre, musique pop-electro, comédie musicale, danse...

Pour la réussite de ce projet d'envergure, nous avons besoin de l'aide de tous pour affronter financièrement les aménagements nécessaires des bâtiments afin d'accueillir dès que possible les premiers élèves, ainsi que les travaux de mise aux normes de la chapelle, actuellement fermée au public. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, que ce soit pour des dons en nature (mobilier, pianos...) que pour une aide financière ou du bénévolat pour aménager les locaux.

Merci aux Précignéens et aux habitants de la région de leur accueil, ainsi qu'aux sœurs Marianites et au centre Basile Moreau de leur confiance !

Nous comptons sur vous pour la réussite de ce projet au service de la jeunesse et de la culture !

Tout don à la Fondation des Académies Musicales par un particulier ou par une entreprise donne droit à un reçu fiscal permettant de réduire l'impôt.

Contactez-nous pour toute information complémentaire.

Contact pour toute question ou demande d'informations :

Vianney Châtillon, *président de la Fondation des Académies Musicales sous l'égide de la Fondation pour l'École*
fondationdesacademiesmusicales@gmail.com

Fondation des Académies Musicales - 5, rue de la plume au vent 02350 LIESSE NOTRE DAME. Visitez aussi le site web de notre première école pilote : www.academiemusicaledeliesse.fr